

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 209

Artikel: Exposition genevoise du travail féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258547>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE

Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... . 8.—
Le Numéro... . 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

Mlle Emilie GOURD, Pregny

Mlle Marie MICOL, 14, r. Micheli-du-Crest
Compte de Chèques I. 943

ADMINISTRATION

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Exposition genevoise du travail féminin: *Le Mouvement Féministe*. — Quelques portraits de féministes genevoises: Mlle Emilie Gourd
Mlle Camille Vidart; Mme Chaponnière-Chaix; Mme N. Schreiber-Favre; Mlle Jeanne Guibert; Mme Ed. Chapuisat. — La quinzaine féministe: E. Gd.—
De ci, de là... — Carrières féminines, la droguiste: A. M. — Les autorités de tutelle et les femmes à Neuchâtel: Emma PORRET. — Association suisse
pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines — *Feuilleton*: La femme dans la petite maison: Jeanne VUILLIOMENET.

ANNONCES

12 insert. 24 insert
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, , 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Exposition Genevoise du Travail Féminin

Est-il permis au Mouvement, bien qu'il ne soit à cette Exposition qu'un modeste exposant entre plus de trois cents autres, de faire entendre sa voix tout spécialement aujourd'hui, pour dire à ses abonnés réguliers comme à ses lecteurs d'occasion — qu'il souhaite nombreux! — tout ce qu'il attend du succès de cette première tentative de coopération féminine sur une large échelle?

Portant le nom qu'il porte, défendant le programme qu'il défend, notre journal ne peut faire autrement que de souhaiter en première ligne que les idées qui lui sont chères puissent dans cette Exposition un élan nouveau et y trouvent une vigueur bienfaisante. Cela parce qu'elle montrera qu'aux qualités que l'on se plait à leur reconnaître, les femmes savent aussi parfois joindre celles qu'on leur dénie souvent: l'esprit d'initiative et d'organisation, la méthode dans le travail, la conception des grandes lignes directrices, et non pas seulement celle des petits détails — tout en accordant à ces détails l'attention nécessaire à la préparation minutieuse d'un succès. Cela aussi parce que, pour la première fois peut-être chez nous, le travail féminin se manifestera dans sa variété, son étendue, sa complexité, et que, devant les preuves multiples de sa force, de son ingéniosité, de son goût créateur, on comprendra une fois pour toutes que la femme n'est pas uniquement un éternel amateur, un oiseau joli et frivole, ou encore un esprit étroit et borné aux préoccupations matérielles, mais aussi un être conscient de lui-même et capable de faire face aux dures tâches et aux lourdes responsabilités que la vie lui impose. Cela aussi parce que l'on se rendra compte que le travail féminin est une puissance économique et morale: puissance économique, parce qu'il est bien des branches de notre activité contemporaine qui périrraient sans son concours — trop souvent sous-estimé, — et que, sans l'ostracisme des préjugés qui le frappe, nombreux seraient les champs d'action où il pourrait s'épanouir encore; puissance morale, parce que la grande loi du travail vaut pour toutes comme pour tous, qu'elle est le salut, la sauvegarde intérieure, de chacun comme de chacune, et que s'il faut tendre une main fraternelle d'entr'aide à celles qu'elle

courbe trop durement sous son poids implacable, il faut aussi plaindre de tout cœur celles qu'ignore sa discipline bienfaisante et sévère.

A la première Exposition genevoise du Travail féminin, nos vœux et notre gratitude.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.



Mlle EMILIE GOURD

Fondatrice et rédactrice du *Mouvement Féministe*, Vice-présidente de l'Union des Femmes de Genève, Présidente de l'Association suisse et de l'Association genevoise pour le Suffrage féminin, Secrétaire chargée des relations avec la S. d. N. de l'Alliance intern. pr le Suffrage des Femmes.



Mme CAMILLE VIDART

Ancienne Présidente de l'Union des Femmes de Genève; ancienne Présidente de la Commission des Intérêts féminins (1896-1899); ancien membre du Comité de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses; ancienne secrétaire du Conseil International des Femmes.

La Quinzaine féministe

Le vote des femmes en France. — Le résultat féministe des élections belges. — La suppression des maisons de tolérance à Genève.

Événements politiques nombreux ces dernières semaines: élections, crises ministérielles, pays à la recherche d'un gouvernement... les chroniqueurs politiques y ont trouvé leur compte. Les journaux féministes aussi, car directement ou indirectement, de près ou de loin, le suffrage féminin, l'*« Idée »*, a été mêlé à ces débats passionnés. En est-elle sortie victorieuse?

En France, oui. C'est presque miracle qu'après tous les mauvais tours joués aux féministes pour empêcher la discussion sur le vote féminin municipal de venir à l'ordre du jour, au milieu de l'agitation produite par la crise financière et les prévisions de chute prochaine du cabinet Herriot, la Chambre ait trouvé le temps, le 7 avril, de consacrer quelques heures libres à ce sujet: il faut en remercier M. Flandin, rapporteur, qui sut s'emparer au vol d'une occasion unique, et M. Chautemps, encore ministre, qui le seconda de son appui. Les adversaires essayèrent bien, d'abord de refuser la discussion, ensuite, lorsque la Chambre passa à l'examen des articles de la loi, de disjoindre le vote cantonal du vote municipal, réduisant ainsi encore la sphère des responsabilités pourtant restreintes accordées aux femmes; le Parlement ne les suivit pas et vota par 390 voix contre 183 la disposition suivante:

Le droit de vote et d'éligibilité est accordé aux femmes françaises pour les élections municipales et cantonales dans les mêmes conditions que celles exigées des hommes.

Enfin! La première étape! Mais malheureusement il faut reconnaître que c'est la plus facile à franchir. N'oublions pas, en effet, que voici tantôt six ans (c'était en mai 1919), la Chambre française avait déjà voté d'enthousiasme, par une majorité autrement écrasante que celle de l'autre jour (344 voix contre 97), non pas le suffrage féminin municipal qu'on lui proposait, mais l'intégralité des droits politiques pour les femmes... et que ce succès sans précédent a abouti, après plus de trois ans de propagande et de démarches, à un échec devant le Sénat (les suffragistes n'ayant été battues, il est vrai,

que par 22 voix). Et aujourd'hui derechef, le vote municipal et cantonal ayant doublé le cap de la Chambre, l'écueil du Sénat se profile à l'horizon. Ceci pour ne pas embêcher trop tôt le clairon de la victoire.

Ce que l'on peut dire d'autre part, c'est qu'une réforme de plus modeste envergure à peut-être plus de chance d'être acceptée par les sénateurs que le vote parlementaire complet, — quoique, d'autre part, c'est du principe même du suffrage féminin, indépendamment de ses modalités d'application, que ces messieurs ont peur, leurs nuits étant hantées par le spectre du cléricalisme. Que — et sans souhaiter de mal à personnel — la Haute Assemblée se renouvelle forcément peu à peu, les sénateurs n'étant, pas plus que les rois, immortels, et que d'année en année on peut espérer y voir entrer des éléments progressistes. Que l'*« Idée »* gagne chaque jour du terrain dans l'opinion publique, et que le Sénat lui-même est bien obligé d'en tenir compte. A ce titre, et en espérant que dans ce domaine aussi le temps travaille pour nous, il ne faut pas trop regretter que la clause d'urgence proposée par la Commission de la Chambre, et qui eût peut-être pu permettre aux femmes de voter lors des élections municipales de mai prochain, ait été repoussée: il semble douteux que le Sénat, préoccupé d'autre part de ses démêlés avec le cabinet Herriot, eût voté en deux temps et trois mouvements l'octroi du suffrage municipal aux femmes, et on se serait de nouveau heurté à un échec. Tandis que maintenant la porte reste grande ouverte à l'espérance... et à une campagne auprès du Sénat que vont sans doute commencer sans tarder les leaders actifs du mouvement suffragiste français.

Et nous ne pouvons nous empêcher, en commentant le succès de l'autre jour à la Chambre, d'évoquer la mémoire de celle pour qui il aurait été un vrai bonheur, et qui a travaillé sans se lasser à le préparer: Mme de Witt-Schlumberger.

* * *

En Belgique, les élections d'il y a trois semaines, et qui ont donné un si vigoureux coup de barre à gauche que le cabinet libéral-catholique a aussitôt démissionné, intéressent les femmes à plus d'un point de vue. D'abord, parce que le vote provincial des femmes a été une des causes indirectes de la dissolution des Chambres et des élections, puisque la demande de discussion de ce sujet brûlant par les catholiques a amené la rupture entre les partis coalisés; et ensuite parce que des femmes ont voté et que d'autres femmes étaient portées sur les listes comme candidates. La Belgique, en effet, a reconnu aux femmes, non seulement l'électorat et l'éligibilité en matière municipale, mais encore l'éligibilité parlementaire, et d'autre part le vote parlementaire seulement aux veuves ou aux mères veuves de soldats morts pendant la guerre, et aux prisonnières de guerre, soit en tout à 11.666 femmes d'après le recensement de 1919. Un droit de suffrage qui, pour le dire en passant, se ressent terriblement de la date d'après guerre à laquelle il a été obtenu, et qui n'est donc exercé que par une minorité de femmes, dont le nombre a été forcément en diminuant durant ces six années — et qui ne se recrutent guère dans les milieux féministes. Et quant à l'éligibilité sans l'électorat, les prévisions des suffragistes belges se sont justifiées: ce n'est qu'un droit purement théorique, et qui ne vaut pas un radis à la pratique. Si l'ancien Sénat belge comptait un seul membre féminin, élu par cooptation, aucune des vingt candidates portées sur les listes aux élections du 5 avril dernier n'a été élue. Le parti libéral d'abord, qui a été le vaincu de cette journée, avait pris grand soin de n'offrir des candidatures qu'à des femmes antiféministes! Charmant. Mme Brigode, l'active présidente de la Fédération belge pour le suffrage, et qui a fait ses preuves comme échevine à Bruxelles, ne figurait donc pas sur la liste de son parti. Mme van den Plas, en revanche, qui cumule les fonctions de secrétaire générale de la Fédération et celles de présidente de la Ligue catholique du suffrage féminin, avait accepté une candidature dont nous déplorons l'insuccès. Et ainsi de suite.

Que l'on se garde bien, toutefois, de considérer ces résultats comme un échec de l'*Idée*. Il ne pouvait pas en être autrement. Tant que le vote des femmes dépendra de la cuisine électorale des partis, tant que toutes les femmes n'auront pas comme tous les hommes leur avis à exprimer dans des élections, on ne